L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 7 JANVIER 1864. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS; JEUDI MATIN, 7 JANVIER.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par W F Vincent—A son magasin d'encan, [illegible] de marchandises de coton.

Par E. Roger & Co—A leur magasin d'encan, marchandises sèches, linge fait, chapeaux et couverts en plaqué.

Par Vincent & Co—Aux écuries de la presse à coton de Levée District, tout le matériel de ladite presse.

Par B. Turpin—Au magasin de G. Holterman, encoignure Royale et Douane, vins fins, eau-de-vie, liqueurs.

Par R T Montgomery—No 58, rue du Camp, 261 balles de coton.

Par Phinney & Amory—Au dépôt du chemin de fer de Carrollton, 300 têtes de jeunes bestiaux.

Par D. E. Morphy—A l'entrepôt Delta, avoine arrivée.

Par F Fernandez—Encoignure Bourgogne et Orléans, le fonds d'une grocerie.

Par J P Boisseau—Au No 2 4, rue Carondelet, le stock d'un magasin de chaussures, les installations.

Par J B Crozat—Rue Bourbon, entre Orléans et Ste Anne, une matériel pour la fabrication du chocolat, et une machine à vapeur.

Par F F Trinchard, à 10 heures, au No 43 de la rue Gravier, jambons, bœuf, beurre, fromage, &c.

Par J P Boisseau—A onze heures, au coin des rues Magasin et Gravier, huile de charbon et marchandises diverses.

Par D E Morphy—A 10 heures, au No 47 de la rue des Magasins, paniers et osier d'Allemagne.

Par R T Montgomery—A 2 heures et demie, sur la rive droite du fleuve, au dessous du chemin de fer des Opelousas, bois.

LE PARTI DE LA PAIX ET LE PARTI DE LA GUERRE.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis du 21 décembre:

Parmi les votes qui ont marqué la semaine dernière dans la Chambre des Représentants, il en est deux sur lesquels nous croyons devoir revenir.

Ils portent sur deux motions faites dans la même séance.

La première émanant de M. Egerton, démocrate de l'Indiana, tendait à réaffirmer solennellement la doctrine des droits particuliers des Etats et de leur inviolabilité absolue. Le scrutin a donné 66 voix pour et 90 contre.

Un membre du parti républicain a alors proposé, à titre de contre-partie, une résolution déclarant que "l'épée est l'unique moyen de sauver le pays" et "qu'il ne saurait plus exister que deux partis, les patriotes et les traîtres." Cette déclaration a été adoptée, par la majorité de 93 voix contre 64.

Nous retrouvons dans ce double vote le même partage qui s'est manifesté sur presque toutes les motions analogues, mises en avant soit par un parti soit par l'autre, depuis l'ouverture de la session. Il est donc permis de considérer comme établi désormais que le système de la guerre à outrance compte dans la Chambre un effectif de 90 à 95 voix, tandis que les idées de conciliation sont appuyées par 60 à 70 membres. Entre ces deux camps nettement dessinés, reste une minorité flottante de 30 votants à peu près, qui se tiennent dans une certaine réserve et paraissent ne vouloir ni aller aussi loin que les républicains purs, ni se compromettre avec les démocrates pacifiques. C'est exactement la division que nous avions annoncée devoir s'établir, en publiant le 7 courant la composition du Congrès. Jusqu'à présent, il faut le dire, les hommes de moyen terme semblent plus volontiers apporter leur contingent aux votes belliqueux, et nos lettres particulières de Washington que nous avons sous les yeux laisse peu d'espérance de voir la démocratie de la paix exercer une influence utile sur les résolutions de la Chambre. Mais la possibilité d'un déplacement de majorité, dans certaines circonstances données, n'en subsiste pas moins. Nous avons une longue session en perspective, et aux Etats-Unis, plus que partout ailleurs, les destins et les vents sont changeants.

LES REPONSES DE L'EUROPE.

[SUITE.]

Nous avons donné dans l'Abeille d'hier les réponses de l'empereur de Russie, du roi d'Italie et du roi des Belges aux lettres de convocation qui leur avaient été adressées par Napoléon III pour le Congrès européen. Nous avions déjà publié la lettre de la reine d'Espagne il y a quelques jours; nous donnons ci-dessous les réponses de l'empereur d'Autriche, du roi de Prusse, du roi de Suède, du Pape, de la Confédération helvétique, des rois de Wurtemberg, de Hollande, de Grèce, de Hanovre, de Bavière et de Saxe:

Lettre de l'empereur d'Autriche.

"Monsieur mon frère,

"La lettre que Votre Majesté m'a écrite le 4 novembre appelle mon attention sur l'état précaire de l'Europe, sur les dangers qui peuvent en résulter, et me propose de régler le présent et d'assurer l'avenir dans un congrès.

"Cette démarche est dictée à Votre Majesté par le désir sincère d'épargner au monde les calamités qu'entraîne la guerre. Conserver et assurer à l'Europe les bienfaits de la paix, en préservant de toute atteinte l'honneur et la dignité des pays que nous gouvernons, telle doit être, en effet, une de nos plus constantes préoccupations. Tel est aussi mon vœu le plus cher, et, pour atteindre un pareil but, ma coopération sera toujours acquise à Votre Majesté.

"Guidé par ce sentiment, j'ai consciencieusement examiné la proposition qui m'était faite. J'ai dû me demander d'abord si, sous sa forme actuelle, le projet de Votre Majesté réunit toutes les conditions qui me permettraient d'en espérer un résultat conforme à vos désirs et aux miens.

"Le succès de toute entreprise dépend en grande partie de la manière dont on l'engage et du plan qu'on s'est tracé. Plus l'entreprise est difficile et réclame le concours de forces et de volontés diverses, et plus il devient urgent de s'entendre clairement sur le point de départ, de préciser l'objet et les moyens d'action qu'on a en vue, de déterminer enfin d'avance la ligne de conduite qu'on suivra. Ces conditions me paraissent importer essentiellement au succès de l'œuvre que Votre Majesté désire tenter et à laquelle elle me convie. Avant de m'y associer, je crois donc indispensable d'être éclairé sur certains points préliminaires. Je tiendrais, en un mot, à connaître avec quelque précision les bases et le programme des délibérations du congrès qui aurait à s'ouvrir.

"En spécifiant d'avance les questions que le congrès devrait examiner, en se mettant d'accord sur la direction à imprimer à ses travaux, en évitant de se heurter contre des obstacles imprévus pouvant tout compromettre, on écarterait des problèmes dangereux et presque insolubles, qui, soulevés inopinément, ne feraient qu'envenimer les discussions et susciter de nouvelles complications, au lieu d'aplanir celles qui existent déjà.

"Ces considérations me paraissent trop importantes pour ne pas mériter toute l'attention de Votre Majesté. Le prince de Metternich sera chargé, de son côté, de les formuler avec plus de développement. La bienveillance particulière et la confiance que Votre Majesté a toujours bien voulu témoigner à mon ambassadeur m'autorisent, j'aime à le croire, cette entente préalable qu'il me semble nécessaire d'établir avant d'offrir mon concours au plan, conçu par Votre Majesté.

"Je saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances de la haute estime et de l'inviolable amitié avec lesquelles je suis,

"Monsieur mon frère,

"De Votre Majesté Impériale

"Le bon frère,

"FRANÇOIS JOSEPH.

"Vienne, 17 novembre 1863."

Lettre du roi de Prusse.

"Monsieur mon frère,

"Votre Majesté, en m'écrivant la lettre que son ambassadeur m'a remise le 13 novembre, a dû être convaincue que les sentiments généreux dont elle s'est inspirée rencontreraient chez moi cet assentiment cordial qu'un souverain ayant à cœur le bien-être des peuples ne saurait refuser au noble but que Votre Majesté propose aux puissances européennes en les invitant à un congrès général. Les traités de 1815, dans le courant d'un demi-siècle, ont nécessairement dû subir les modifications que l'influence irrésistible du temps et des événements produit sur toutes les institutions humaines. Ces traités n'en continuent pas moins à former le fondement sur lequel repose aujourd'hui l'édifice politique de l'Europe. Ce sera donc une tâche digne des efforts réunis de tous les gouvernements intéressés au maintien de l'ordre et de la paix que de consolider ce fondement, de suppléer aux parties qui en ont été détruites ou qui devront être abolies, et d'entourer de garanties nouvelles les dispositions qui se trouveraient méconnues ou menacées. Voilà l'œuvre à laquelle je m'associerai de grand cœur et en parfaite liberté de ne prendre conseil que de ma sollicitude pour les intérêts généraux de l'Europe, parce que la Prusse n'étant jamais sortie de la limite des traités, n'a pas d'intérêt direct à provoquer ou à empêcher la réunion d'un congrès. Cette situation permet à mon gouvernement de prêter son concours impartial et désintéressé à la tâche d'établir entre les puissances convoquées l'accord préalable sur le principe du congrès, et d'aplanir par des négociations prudentes les difficultés qui pourraient apporter des germes de discorde à une œuvre toute de conciliation et de paix. A cet effet, mon gouvernement sera prêt à accueillir les ouvertures que Votre Majesté lui fera faire en vue d'un échange d'idées préparatoires.

"Je remercie Votre Majesté de l'hospitalité qu'elle veut bien m'offrir, et je suis sûr que je retrouverais à Paris l'accueil cordial qui me rend si cher le souvenir de mon séjour à Compiègne; mais c'est plutôt à nos ministres réunis qu'il appartiendra d'éclaircir par leurs discussions et de préparer à la sanction des souverains les propositions qui seront soumises au congrès.

"Je saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances de la haute estime et de l'amitié toute particulière avec lesquelles je suis,

"Monsieur mon frère,

"De votre Majesté,

"Le bon frère,

"GUILLAUME.

"Berlin, 18 novembre 1863."

Lettre du Pape.

"Votre Majesté ne pourra hésiter à croire que le vicaire de Jésus-Christ, soit par les devoirs de sa sublime représentation, soit par la conviction où il est que dans la foi catholique [illegible] ne trouve l'unique moyen [illegible] les peuples ne peut au milieu des [illegible] politiques, manquer à l'obligation de [illegible] plus grande vigueur [illegible] la très auguste religion, qui est une, sainte, catholique, apostolique et romaine.

[illegible]

"Donné dans notre palais du Vatican, le 20 novembre 1863.

"PIUS P. P. IX."

Lettre du roi des Pays-Bas.

"Monsieur mon frère,

"L'invitation aussi cordiale que gracieuse que Votre Majesté m'a adressée par sa lettre en date du 4 novembre, a pour but de réunir les puissances de l'Europe à un Congrès, afin d'aviser sans système préconçu aux moyens d'établir sans violence, sur des bases équitables, la paix et la tranquillité de l'Europe.

"Je rends hommage à cette généreuse pensée de Votre Majesté, et je serai heureux, en m'associant à cette idée, de contribuer de commun accord avec tous les autres souverains de l'Europe, à réaliser le but si noble que Votre Majesté s'est proposé d'atteindre.

"Je saisis cette occasion de vous renouveler les assurances de la haute estime et de l'inviolable amitié avec lesquelles je suis,

"Monsieur mon frère,

"De Votre Majesté,

"Le bon frère

"GUILLAUME.

"La Haye, 20 novembre 1863."

Lettre du roi de Hanovre.

"J'espère que l'Allemagne,—notamment l'Autriche et la Prusse,—qui dans cette question a des intérêts dont je ne saurais séparer ceux du royaume de Hanovre, se trouvera à même de prêter son concours à la tâche que Votre Majesté Impériale s'est imposée, et, pour ce cas, je me ferai un véritable plaisir de coopérer autant qu'il me sera possible, à la réalisation de l'œuvre qu'elle a entreprise.

"En attendant, etc.,

"GEORGE REX.

"Contre-signé:

"Cte DE PLATEN HALLERMUND.

"Au château de Herrenhausen, le 25 novembre 1863."

Lettre du roi de Bavière.

"J'aime à espérer que la proposition de Votre Majesté Impériale, suivie d'éclaircissements ultérieurs à ce sujet, trouvera auprès des puissances directement intéressées à la solution de ces questions l'accueil indispensable pour en assurer le succès.

"Dans cette supposition, je n'hésite pas à adhérer à la proposition de Votre Majesté Impériale, et je m'estimerai heureux de concourir à l'œuvre de la pacification générale en prenant part aux conférences futures.

"Je saisis cette occasion, etc.

"MAX.

"Rome, le 27 novembre 1863."

Lettre du roi de Saxe.

"Monsieur mon frère,

"La lettre que Votre Majesté Impériale a bien voulu m'adresser le 4 de ce mois m'est précieuse à double titre. Il m'est permis d'y voir un témoignage de confiance qui m'honore, et je me plais à y reconnaître une preuve du désir sincère de Votre Majesté de raffermir les bases générales de l'ordre et de la paix, seule gages véritables du bien-être des peuples et des avantages qu'ils retirent de la force de leurs gouvernements. Je ne puis que former les meilleurs vœux pour la réussite d'une si noble entreprise, à laquelle Votre Majesté trace elle-même de sages limites, dictées par un grand esprit de justice et de loyauté, en écartant d'avance toute idée de projets ambitieux.

"Si les cabinets de l'Europe veulent prêter leur concours à accomplir cette tâche ardue, si l'Allemagne, surtout ses deux grandes puissances en tête, s'y associe, je m'estimerai heureux d'y contribuer dans la modeste mesure de mes moyens, et de prouver à Votre Majesté combien les princes de l'Allemagne, fidèlement attachés à leurs devoirs fédéraux, mais exempts de tout esprit de préjugé ou de prévention, ont à cœur de resserrer les liens d'amitié et de bonne intelligence avec leurs voisins et de maintenir les mutuels rapports sur la base solide d'une confiance réciproque.

"Je prie Votre Majesté Impériale d'agréer l'expression de ces sentiments en même temps que ceux que je lui renouvelle avec empressement de la haute estime et de l'inaltérable amitié que je lui ai vouées et avec lesquels je suis,

"Monsieur mon frère,

"De Votre Majesté Impériale,

"Le bon frère,

"JEAN.

"Contre-signé:

"Baron DE BEUST.

"Dresde, 15 novembre 1863."

Lettre du roi de Grèce.

"Monsieur mon frère,

"J'ai été très sensible à l'invitation que Votre Majesté impériale a bien voulu me faire, par sa lettre en date du 3 de ce mois, de prendre part à un congrès de souverains devant s'ouvrir à Paris, dans le but de jeter aussi sur de nouvelles et plus solides bases l'édifice politique de l'Europe et de prévenir ainsi les troubles qui pourraient mettre en péril la paix générale.

"Cet appel à la conciliation que Votre Majesté Impériale vient de faire dans l'intérêt de l'ordre européen a été inspiré par des vues trop généreuses et trop élevées pour ne pas trouver en moi l'accueil le plus sympathique.

"La noble pensée qui y a présidé ne pouvait être mieux rehaussée que par le langage si franc, par les considérations si judicieuses dont Votre Majesté a accompagné sa proposition.

"En l'acceptant sans réserve, je partage entièrement les espérances dont je trouve l'expression dans la lettre de Votre Majesté Impériale. La réunion du congrès sera peut-être la meilleure solution des graves questions qui préoccupent, à juste titre, tous les esprits en Europe et servira au développement de la prospérité générale par le maintien de la tranquillité. On sent en effet, qu'il faut tenir compte de l'esprit du siècle, des aspirations légitimes des peuples, des circonstances du jour, et tâcher, par tous les moyens possibles, d'assurer l'avenir en réglant le présent de manière à écarter tout ferment de trouble et de discorde.

"L'œuvre commune à laquelle Votre Majesté impériale convie les chefs des Etats européens serait, sans contredit, un des plus grands progrès de notre temps. Son succès comblerait les vœux depuis longtemps formés par les amis de l'humanité et de la paix.

"En félicitant donc Votre Majesté impériale de la glorieuse initiative qu'elle vient de prendre, je souhaite sincèrement que sa proposition soit aussi favorablement accueillie par les autres souverains, et je me flatte d'espérer que les intérêts et les droits des chrétiens en Orient trouveront en elle un bienveillant défenseur dans le futur conseil international.

"C'est dans ces sentiments que je m'empresse d'offrir à Votre Majesté Impériale les assurances renouvelées de la haute estime et de l'inviolable amitié avec lesquelles je suis,

"Monsieur mon frère,

"De Votre Majesté Impériale,

"Le bon frère,

"GEORGES.

"Contre-signé:

"P. DELYANNI.

"Athènes, le 14/26 novembre 1863."

Lettre du roi de Suède.

"Monsieur mon frère et ami,

"La lettre que Votre Majesté impériale a daigné m'écrire sous la date du 4 de ce mois m'a été remise par votre envoyé. Je crois devoir répondre sans retard à votre invitation de prendre part à un Congrès que Votre Majesté a proposé de réunir à Paris, et dont le but doit être d'assurer les bases pour le maintien de la paix générale de l'Europe.

"Tout ce qui peut contribuer à atteindre un but si désirable ne peut qu'avoir des droits à mon approbation. Je m'empresse donc de porter à la connaissance de Votre Majesté que j'accepte son invitation et que je ne manquerai certainement pas de m'y rendre, si le concours des autres puissances européennes peut être acquis.

"Je puis d'autant moins tarder à m'associer aux intentions généreuses de Votre Majesté que les royaumes unis qui n'ont pas de vues ambitieuses, ni de motifs de crainte, ne sauraient point guidés dans un pareil Congrès par des intérêts particuliers et pourraient, en conséquence, se livrer avec une entière impartialité à la recherche des moyens les plus propres à assurer le bien-être général des peuples. Ils sont dans une situation qui leur permet d'aplanir des différends sans blesser des intérêts légitimes.

"Si le but que Votre Majesté s'était proposé était atteint, ce serait pour elle un éternel honneur d'avoir pris l'initiative d'une œuvre heureuse pour les princes et pour les peuples.

"Je serais heureux si les circonstances me permettaient d'unir mes efforts à ceux des autres souverains de l'Europe pour réaliser une entreprise aussi salutaire, et particulièrement parce que j'y trouverais l'occasion de vous renouveler en personne les assurances de ma haute estime et de mon inaltérable amitié, avec lesquelles je reste, Monsieur mon frère et ami, de Votre Majesté,

"Le bon frère et ami,

"CHARLES."

Réponse du roi de Wurtemberg.

"Monsieur mon frère,

"C'est avec une bien vive satisfaction que j'ai trouvé, dans la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire, en date du 4 du mois courant, une nouvelle et éclatante preuve de son désir sincère d'arriver, par la voie d'une entente directe entre les souverains amis et alliés de la France, à la solution pacifique des questions graves qui agitent aujourd'hui l'Europe et menacent de troubler de plus en plus les relations internationales.

"Je ne saurais que souhaiter bien sincèrement que les nobles intentions de Votre Majesté impériale, inspirées par sa sollicitude pour l'affermissement de la paix générale sur des bases solides, puissent rencontrer le concours unanime et cordial de toutes les puissances européennes.

"Votre Majesté pourra donc être persuadée que, pénétré de ce sentiment, je ne manquerai pas de me prononcer dans ce sens auprès de mes confédérés membres de la Diète germanique. De même, je tâcherai de faire prévaloir ces dispositions favorables aux projets de Votre Majesté dans le sein de la diète elle-même, à moins que celle des puissances de l'Europe dont la coopération doit être considérée comme étant indispensable à la solution des questions à être soumises à la décision du congrès projeté ne vienne, à la suite des éclaircissements ultérieurs et plus précis, attendus de la part du cabinet des Tuileries, à soulever des obstacles de nature à faire abandonner le projet d'une convocation d'un congrès européen.

"En vous exprimant mes remerciements les plus empressés de l'aimable hospitalité que vous voulez bien m'offrir dans votre capitale, je saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances de la haute estime et de l'inviolable amitié avec lesquelles je suis,

"Monsieur mon frère,

"De Votre Majesté,

"Le bon frère,

"WILHELM.

"Stuttgard, le 16 novembre 1863."

Réponse du Conseil fédéral Helvétique Suisse.

Nous avons pris connaissance avec un vif intérêt de la lettre par laquelle Votre Majesté convie la confédération suisse comme les souverains et les gouvernements d'autres Etats, à un grand congrès international.

Votre Majesté invite à la méditation sur l'état des divers pays, et signale les dangers qu'elle voit menacer de toutes parts pour la paix générale. Elle propose de régler le présent et d'assurer l'avenir avant que des événements irrésistibles n'entraînent dans des directions contraires.

La confédération suisse, à qui la nature comme l'histoire et les traités ont fait une position neutre au milieu de l'Europe, sait apprécier tous les bienfaits de la paix. Elle connaît la valeur inestimable d'une conservation libre et réciproque des droits et des devoirs de chacun, vraie base d'une entente et cordiale entente entre les nations. Nous ne pouvons donc qu'accueillir avec empressement l'ouverture que Votre Majesté a bien voulu nous faire.

Les traités existants proclament l'inviolabilité, la neutralité et l'indépendance de notre territoire. Les chances qui s'y rapportent, n'ont pas subi d'atteinte, et quiconque s'évertuerait de ses obligations internationales, le peuple suisse a revendiqué et défendu, au prix des plus grands sacrifices, les garanties qui lui sont assurées. Ces garanties sont aussi dans les vrais intérêts de l'Europe; et les hautes puissances ne peuvent qu'en reconnaître, aujourd'hui comme avant, la puissance et la nécessité.

Prête à participer, au nom de la confédération, aux solennelles délibérations qui s'annoncent, nous nous faisons un devoir d'exprimer à Votre Majesté notre reconnaissance pour son loyal appel, à l'espoir qu'elle nous accordera son appui efficace dans les questions qui touchent notre pays.

Nous sommes heureux de l'occasion qui nous a été fournie par Votre Majesté de pouvoir défendre nous-mêmes nos droits et nos intérêts au sein de la réunion internationale.

Nous faisons des vœux pour que le concours des souverains et des gouvernements de l'Europe atteigne le but que se propose Votre Majesté, et pour que les questions qui agitent et inquiètent les esprits reçoivent une solution qui réponde aux légitimes aspirations des peuples.

En saisissant avec empressement cette occasion de renouveler à Votre Majesté impériale les assurances de son profond respect, le conseil fédéral prie Dieu qu'il l'ait en sa sainte et digne garde.

Donné à Berne, le 23 novembre 1863.

Au nom du conseil fédéral suisse:

Le président de la confédération,

C. FORNEROD.

CULTURE DU COTON A BUENOS-AYRES.

Le Buenos-Ayres Standard du 18 octobre, dit que les lecteurs étrangers seront charmés d'apprendre qu'on a distribué trois tonneaux des meilleures graines de coton de toute qualité, et qu'elles ont déjà été confiées à la terre dans les parties de cette contrée les plus convenables à la culture du coton. Manchester apprendra avec bonheur que des millions et des millions de plantes de coton sortent déjà de terre. Nous promettons aux manufacturiers anglais cinq mille balles de coton de la rivière Platte pour cette fois et 500 mille pour la récolte qui viendra après. En payement de notre produit nous ne demanderons ni souverains ni onces d'or, mais du fer pour des routes, des tissus de coton, du charbon, &c.

Louisiana Academy.—Cette institution qui reçoit des pensionnaires et des externes, se distingue par l'universalité de son enseignement et par la sollicitude extrême avec laquelle elle s'occupe des progrès de ses élèves. Littérature, langues anciennes et modernes, mathématiques, géographie, tenue de livres, toutes les sciences enfin qui constituent une éducation complète, leur sont enseignées dans des classes régulières et ils reçoivent les notes les plus complètes. Les grand succès obtenus déjà par le colonel A. Ferrier, directeur de cette institution, sont connus, la recommandent d'une manière toute particulière aux chefs de familles qui tiennent à la bonne éducation de leurs enfants.

Voyages réguliers pour Port Hudson.—Le BLACK HAWK, fin marcheur, commandé par le capitaine Samuel Ayles, partira d'ici tous les lundis et samedis, à 5 heures du soir, pour Port Hudson et tous les points intermédiaires. M. McMahon, commis à bord du Black Hawk, se chargera des affaires qu'on voudra bien lui confier. Voyez l'annonce.

Asile des Veuves et des Orphelins Israélites.—Comme on le verra aux annonces, le neuvième anniversaire de cette institution sera célébré dimanche, 10 du courant, à midi, à Union Hall, 4me District. Le programme des cérémonies, où y comprenant les exercices religieux, littéraires et autres, est très engageant.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PREVOTALE.—Juge Atocha.—James Knight, pour avoir battu Manuel Saunders dans la rue Gaiennié, et Henry Hill pour s'être comporté de la même façon à l'égard de Tom Louis, homme de couleur, ont été condamnés à perdre, le premier deux mois et le second un mois de paie.

Alexander Miller, propriétaire d'un café de l'angle des rues Jefferson et Levée, et Juo Reimer, son garçon de buvette, étaient accusés, par le lieutenant Miller, d'avoir débité de la boisson à deux soldats: ceux-ci se plaignaient d'avoir été frappés après que la boisson leur eut fait perdre la tête et les eut rendus malades. M. Mandiverri, avocat de la défense, a répondu que les deux soldats étaient entrés ivres dans le café, qu'ils y avaient créé du désordre et que les coups qu'ils avaient reçus provenaient de l'opposition nécessaire qu'ils avaient rencontrée. Le magistrat a prononcé l'acquittement.

Julius Lapia, accusé d'avoir violé les ordres militaires en important ici de la poudre et du plomb, a prouvé que la propriété était couverte par deux permis de M. Flanders, que l'un de ces permis était contre-signé par le général commandant et l'autre par le général Shepley. Le séquestre a été levé, mais les munitions sont sujettes aux ordres du maréchal prévôt général.

DEVANT LA PREMIERE COUR.—Henry Sullivan, s'est reconnu coupable d'avoir volé une bague en diamant dans un magasin de la rue de Chartres. Il a été envoyé devant la Première Cour de District.

INCENDIE.—Le sergent Ingram, de la station de la rue Prieur, annonce que par suite de la négligence d'une servante, la maison No 61 de la rue Constance a failli être détruite par un incendie, la nuit dernière. On s'est promptement rendu maître des flammes.

La maison est occupée par M. R. Hare et appartient à M. Coleman.

COUR DU RECORDER VENNARD.—Ellen Clark et Ellen Edwards, créatures déchues, qui se sont adonnées à la boisson, ont été condamnées à six mois de détention au workhouse.

Sarah Parks, qui tient une pension où se réunissent des femmes d'une certaine classe, a avoué le fait. Elle en a été quitte pour une amende de quinze piastres.

Joe Harrison, arrêté mardi soir, parce qu'il emportait cinq gallons d'huile de charbon dont il n'a pu expliquer la possession, a été écroué en attendant un éclaircissement.

Le magistrat a ordonné que Gabriel [illegible] et l'homme de couleur Albion qu'on soupçonne d'avoir causé la mort de Claiborne, homme de couleur, restassent en prison jusqu'à ce que l'enquête soit terminée.

ÉDITION D'HIER SOIR.

LA POSITION DE LONGSTREET.

Le St. Louis Republican fait les remarques suivantes:

Des rapports rebelles, extraits des journaux de Richmond, disent que le général Longstreet, s'avançait avec son armée, et que sans doute une grande bataille serait livrée dans le voisinage de Jonesboro, Tennessee. Nous ne voyons pas comment on peut représenter Longstreet comme s'avançant pour livrer bataille à Jonesboro. Des rapports précédents plaçaient l'ennemi au Nord de Knoxville, entre la rivière Holston et Cumberland Gap. Une autre rumeur le faisait replier à Bull's Gap; mais ce dernier rapport le place encore plus loin. Jonesboro est le chef-lieu du comté Washington et est situé dans la partie Nord Est du Tennessee, à une demi-douzaine de milles de la ligne de l'Etat, à 42 milles, par chemin de fer, au-delà de Bull's Gap et à environ 100 milles de Knoxville.

On sait que le bruit courait à New York que Longstreet avait rejoint Lee en Virginie. Nous ne savons, donc rien de certain sur la véritable position de ce général.

LES CAPITAUX ANGLAIS et la guerre d'Amérique.

Nous lisons dans une correspondance financière de Londres, adressée au Constitutionnel, sous la date du 20 novembre:

La seule ombre au tableau est la guerre civile aux Etats-Unis. Mais la encore nous trouvons plus d'un motif propre à tempérer nos regrets. En 1857, alors que la crise commerciale et financière faisait son explosion désastreuse, l'Angleterre avait cinq ou six cent millions engagés dans les fonds américains et se trouvait créancière en compte courant de plus de neuf cent millions. Demandes à nos capitalistes, armateurs ou négociants si à ces relations précaires et dangereuses d'autrefois, ils ne préfèrent pas les solides transactions établies sur d'autres marchés, notamment ceux du continent européen, et tous vous répondront que le changement commercial amené par la sécession a été un véritable bienfait pour le commerce britannique.

Si les augures ne se trompent pas, la crise monétaire touche à son terme. Les incertitudes de la politique peuvent encore en prolonger les agitations; mais le plus fort de la bourrasque est passé. Telle est, du moins l'opinion des esprits sensés, calmes et surtout désintéressés dans les questions de la hausse et de la baisse, des gens qui ne sont actionnaires ni de la Banque d'Angleterre, ni des Joint-stock bank de Londres et de la province.

MASSACRE DE MINEURS PAR LES INDIENS.

St Paul, 17 décembre.—John H. Carter, John Bacus, E. Shouler et son frère, du comté Wapello, Iowa, viennent d'arriver ici de Idaho, et apportent les détails du massacre des mineurs par les Indiens, sur la rivière Missouri, le 3 août. Un des mineurs était resté derrière et il a donné les noms de ses compagnons assassinés.

La bande se composait de 18 hommes, une femme et trois enfants. Ils avaient outre leurs petites armes un canon, et si le tir de ce canon n'avait pas causé une voie d'eau à leur bateau qui a fini par couler, ils auraient pu échapper.

Près de vingt mille dollars de poudre d'or sont tombés entre les mains des Indiens, ce qui leur a permis d'acheter des munitions.

La femme de M. Field a été faite prisonnière, mais les Indiens s'étant disputés à qui l'aurait pour femme, ont fini par la tuer. Deux des enfants ont été tués, et le troisième a été emmené dans un camp de Sioux où il a crié jusqu'à mourir.

Tous les mineurs ont été scalpés, et on a arraché les favoris à ceux qui en avaient. Les corps sont restés à l'endroit du massacre et y étaient encore quand les Sioux ont quitté le fort Berthold. Les Indiens reconnaissent que les mineurs ont combattu avec acharnement et qu'ils leur ont tué 35 guerriers et en ont blessé 35.

Des dépêches officielles du bataillon de Hatch disent que cent lodges de Sioux Indiens, commandées par Little Six et Medicine Bottle, fils de Little Crow, étaient près de Pembina, et que Hatch, avec 160 hommes, a fait 22 milles pour les attaquer, et qu'ils ont alors retraité au-delà de la frontière anglaise. D'autres bandes en font autant, mais Standing Buffalo et Sweet Corn désirent faire la paix et ont envoyé des messagers au major Hatch.

En conséquence, le père André, prêtre catholique de St Joseph, a été nommé par le général Sibley pour conférer avec les bandes qui ont offert de se soumettre. Les métis disent que les Sioux sont en proie à la disette, et ont l'idée de faire la paix.

Les chercheurs d'or qui reviennent font des rapports favorables. Ils disent que les mineurs recueillent de 300 à 500 et jusqu'à mille piastres par jour.

Le St Paul Pioneer and Democrat publie ce qui suit:

Nous avons reçu du fort Garry l'information positive que deux des chefs de la bande des Sioux Isaac et de Standing Buffalo, ont récemment visité le fort Garry, pour demander l'intervention des autorités anglaises dans le but de faire leur paix avec les Américains.

Ils ont dit que leur peuple était fatigué de la guerre, souffrait beaucoup de privations, et désirait unanimement faire la paix. Ils ont dit aussi que leur bande avait été opposée à la guerre, qu'elle n'avait combattu que pour se défendre, et qu'elle n'avait pris aucune part aux massacres.

Ces deux chefs étaient accompagnés d'un guerrier plus jeune qui ne parlait que de guerre et de désolation à faire subir aux Américains. Mais on l'a pris pour un fanfaron, et on ne croyait pas au fort qu'il représentait un grand nombre de Sioux résolus.

Ces Indiens ont donné une description des batailles livrées par le général Sibley aux Big Mounds près du Missouri, et ont dit qu'ils avaient été forcés de combattre à cause du danger auquel étaient exposés leurs femmes et leurs enfants, et qu'ils se sont battus avec acharnement aussi longtemps qu'il le fallait pour les sauver.

mettre en sûreté. Ils reconnaissent que les Indiens ont été battus par le général Sibley, et qu'ils ont été contents de lui échapper quand leurs femmes et leurs enfants eurent traversé le Missouri.

LES PROCHAINS STEAMERS DU NORD.—Le Creole était annoncé comme devant partir de New-York le 30 décembre, et le Geo Washington le 2 janvier, directement pour la Nouvelle-Orléans.

DEPART D'UN STEAMER FRANÇAIS.—L'aviso à vapeur de la marine française, le Marceau, commandant Pavin, est parti ce matin, à sept heures pour New York. Il touchera à la Havane et s'arrêtera à Charleston pour remettre quelques approvisionnements à la corvette Tisiphone. Il ramène les hommes du Catinat qui avaient droit à rentrer dans leurs foyers.

PROMOTIONS DANS LA MARINE FRANÇAISE.—Nous trouvons dans le Journal du Havre du 9 décembre une liste de promotions, sur laquelle nous remarquons les noms de deux officiers du Milan, qui est actuellement dans notre port, ce sont ceux de MM. Didier et Leclerc, enseignes de vaisseau qui sont promus au grade de lieutenants.

Nouvelles additionnelles du Nord.

L'Empress du 24 au soir contient ce qui suit à l'égard du Cromwell:

En ce qui concerne la saisie de ce steamer, on dit que les marchandises de contrebande trouvées à bord avaient été emballées dans une maison très connue de la rue Cortland, et que d'autres barils devaient y être pris pour être embarqués également sur le Geo Cromwell, et les premiers colis passent pas été saisis. Le Col. Esler Brown, par ordre de l'inspecteur de douane, s'est emparé de la maison de la rue Cortland et la tient maintenant sous garde. Les officiers du steamer doivent aussi, dit on, être impliqués dans cette affaire.

Le Herald de ce jour publie les détails suivants sur la perte du steamer à hélice Quincy, dans un naufrage pour venir ici et sur celle du brick Gernaium:

Perte totale du steamer Quincy et du brick Germaium.

Fortresse Monroe, 21 décembre.—Le steamer à hélice Lancet est arrivé ce matin de Beaufort, avec l'équipage du brick Germaium, de Camden, qui a fait naufrage devant le phare de Beaufort le 20 du courant. Tous les hommes d'équipage se sont sauvés.

Le Lancet amène neuf hommes de l'équipage du steamer Quincy, expédié de New York pour la Nouvelle Orléans, qui a fait naufrage dans la même tempête devant les bancs de Hatteras.

Sur un équipage de 25 hommes à bord du Quincy, seize dont les noms suivent, sont les seuls qu'on sait avoir été sauvés: [illegible] W. Small second, Peter Frey, Ned, Murphy, Obed Kay, D S Young, Charles Herr, William Williams, John McClusky, John W Williams, en tout neuf.

Les deux navires sont totalement perdus.

Une autre affaire deChesapeake.

Saisie du schooner Jas. L. Gerety

Ce qui suit est emprunté à la Tribune de New-York, du 21

Le Morning Star amène, comme passagers, le capitaine James Nichols et Walter Greenough subrécargue du schooner "Jas. L. Gerety", qui a été pris par des pirates le second jour de son départ de Matamoros. Le capitaine Nichols rapporte qu'il a quitté Matamoros le 16 novembre, à destination de la Nouvelle-Orléans, avec un chargement de coton et six passagers. Dans la nuit du 17, vers minuit, le capitaine et deux hommes se trouvant sur le pont; un des trois tenait la roue. Les six passagers, armés de revolvers, se ruèrent sur le capitaine, le renversèrent et menacèrent de lui tirer dessus, s'il faisait du bruit. Ils le prirent, le renfermèrent dans le gaillard d'avant et le mirent sous garde. Quatre hommes montèrent sur le pont où ils s'emparèrent du second qui ayant entendu du bruit, était sorti de sa cabine. Ils l'enfermèrent ainsi que le capitaine et l'équipage. M. Greenough, le subrécargue, en voulant venir sur le pont fut rejeté à coups de pied dans sa cabine et deux coups de feu furent tirés sur lui, heureusement sans l'atteindre.

Les pirates se contentèrent de le mettre en surveillance dans sa cabine. Ils tinrent tout ainsi emprisonnés pendant huit jours, après quoi, ils les mirent dans un petit bateau et leur dirent de gagner la terre du mieux qu'ils pourraient. Ils débarquèrent à la côte de Sisal, après être restés en mer deux jours et deux nuits. Là, ils prirent passage pour la Havane sur un brick espagnol, et l'équipage fut envoyé à New York par le schooner Horace & Bell, de Sisal.

Les six passagers avaient payé leur passage de Matamoros à New York. Voici leurs noms: T. E. Hogg, de Baltimore, J. Brown, de Canton, James Clements, Kelly et Brown et John Wilson. Ce dernier a dit au capitaine qu'il était Gordon et il dit qu'il est resté dans les Tombs de New York quatre mois et six mois.

Ils disent qu'il y a à Matamoros quatre autres bandes d'aventuriers attendant des navires et des chances comme celle-ci et ils sont assurés de les avoir. La bande de pirates comptait sur un steamer de Matamoros, mais il était parti avant que leur plan fût arrêté.

Après avoir mis le capitaine et les hommes d'équipage dans le petit bateau, ils arborèrent le drapeau confédéré, et le saluèrent de feu de leurs revolvers, disant qu'ils étaient commissionnés par le gouvernement confédéré. A une question que leur fit adresser [illegible] leur destination, ils répondirent Belize de Honduras, où ils [illegible] vendre le navire et le cargaison.

Le schooner appartenant à Francis [illegible] New York et le coton était consigné à [illegible] Co.

GRANDS PROJETS D'INVASION DU NORD PAR JEFF. DAVIS.

Le véridique Herald a une dépêche [illegible] datée de Culpepper, Virginie, le 19 décembre que nous reproduisons à titre de curiosité:

Les rebelles ont résolu de soumettre à la conscription tous les mâles entre 15 et 55 ans, pour tenter un dernier effort désespéré en faveur de la Confédération. La tentative aura lieu probablement contre Washington ou quelqu'autre point du Nord. Dans cette conscription on comprendra les nègres et les blancs et on les mettra dans les mêmes rangs indistinctement. Avec cette immense armée bigarrée, Jeff. Davis veut se précipiter sur Washington, la Pennsylvanie ou l'Ohio—peut-être sur ces trois points à la fois—en commandant, en personne. Il compte de stimuler les passions de ses hordes par les histoires les plus extravagantes de toute invasion que nous avons fait subir aux peuples du Sud, et par des promesses fabuleuses de pillage au moyen des victoires qui seront remportées sur les villes et les villages du Nord.

Le transfert de la Chesapeake.

Halifax, 19 décembre.—Ce matin à une heure le steamer Chesapeake et les prisonniers à bord ont été remis aux autorités anglaises.

A l'arrivée de l'information qui contenait les prisonniers au quai de Québec, l'agitation est devenue extrême. Les prisonniers ont été immédiatement conduits par un équipage d'embarcation et la foule les a aidés à s'évader. Lorsque les officiers du gouvernement ont voulu arrêter les prisonniers en vertu d'un mandat, ils ont été retenus par des citoyens éminents et se sont dans l'impossibilité de remplir leur devoir. La foule a réussi à faire échapper les pirates dans un esquif qui a descendu la baie. Les pirates sont maintenant en liberté dans la province.

DENUMENT DES NEGRES FUGITIFS.

Nous trouvons dans le Republican de Springfield, Mass, la lettre suivante du Rév. A. S. Fiske, sur le dénûment des nègres fugitifs dans la vallée du Mississipi. Le Republican dit que cela est étrange. Voici cette lettre:

A l'éditeur du Republican,

Un simple exposé de faits, publié dans vos colonnes, arrivera à la connaissance d'un grand nombre de personnes charitables qui ne pourraient pas être instruites par d'autres moyens.

Entre Memphis et Natchez il n'y a pas moins de 50,000 noirs sur les quels on a pris tous ceux qui étaient bons pour le service militaire. Le gouvernement fournit à 25,000 de ces nègres libérés, qui se trouvent entre Helena et Natchez, de vieilles tentes et des rations à bon marché; mais tous les autres rapports, ils sont livrés à la plus extrême indigence. Leurs vêtements consistent en guenilles. Beaucoup d'enfants sont enveloppés nuit et jour dans des couvertures en lambeaux et n'ont pas d'autre accoutrement. Aucun de ces malheureux n'a eu de rechange, depuis qu'ils ont quitté les plantations de leurs maîtres. La plupart manquent de lits et leur place de repos est le sol nu. Ils vivent nécessairement dans une saleté extrême et deviennent la proie de toutes sortes de maux. Ils manquent de médicaments et de soins. Ils ne peuvent trouver du travail salarié à supposer qu'ils fussent disposés à travailler, et on ne peut leur trouver de l'occupation dans les camps.

Dans leur situation actuelle, ils ne pourront survivre à l'hiver. Ma conviction est qu'à moins de secours, la moitié d'entre eux mourra avant l'arrivée du printemps. L'hiver dernier, pendant les mois de février, mars et avril, sur quatre mille nègres, j'en ai enterré à Memphis seulement, 1200 ou de 12 à 20 par jour. Nous en avons enterré 35 en un seul jour. Ceux qui ont été rassemblés en camp, ont été, sont aussi misérables que ceux qui étaient à notre charge l'hiver dernier.

Cette population est venue ici, non par suite de la proclamation d'émancipation, mais par suite de l'abandon des plantations détruites. Ils avaient le choix de venir ou de rester là où ils se trouvaient pour y mourir de faim. Ils sont venus pour mourir de nudité. Tel est du moins le sort de beaucoup d'entre eux. L'humanité et notre honneur national nous font un devoir de sauver ces femmes et ces enfants. Nous avons besoin pour eux de toute espèce de vêtements et des vêtements de toutes les formes; nous avons besoin de couvertures et de fonds avec lesquels on puisse se procurer les articles qui leur sont nécessaires.

Un comité à Boston, dont le trésorier est M. Alpheus Hardee, a été pris à l'œuvre dans ce but de charité. Les contributions du Massachusetts peuvent venir par son intermédiaire et venir promptement. Un autre comité s'est formé à Springfield, et il est probable que l'œuvre de bienfaisance sera vigoureusement poursuivie.

Votre dévoué.... A. S. FISKE,

aum. de 4me des volontaires du Minnesota.

Springfield, 14 décembre.

RECRUTEMENT POUR LES CONFEDERES EN IRLANDE.

Nous lisons dans un journal du Nord:

On dit que les rebelles ont déjà envoyé des commissaires en Irlande pour recruter clandestinement pour l'armée rebelle. Les recrues doivent être ostensiblement employées à diverses choses dans le Sud. On rapporte que le plan est celui-ci:

Des annonces insérées dans les journaux de campagne feront savoir qu'on demande pour des emplois lucratifs et immédiats deux ou trois cents travailleurs, une centaine d'ouvriers, une cinquantaine de commis, &c... On dira à ceux qui se présenteront que leur passage sera payé jusqu'en Amérique et que là les emplois promis seront garantis. Des steamers, coureurs de blocus, attendront des ordres à Cork et emmèneront les recrues à leur destination. Un capitaine américain, revenu dernièrement de Richmond, raconte toutes cette histoire.

AGITATION REVOLUTIONNAIRE EN IRLANDE.

Nous lisons dans le Journal du Havre du 11 décembre:

On s'occupe à Lobérée, depuis quelques jours de symptômes inquiétants d'agitation en Irlande. La Nation, de Dublin, reproduite par la Patrie, publie non seulement des articles très propres à surexciter l'imagination déjà très inflammable des enfants de Saint-Patrick, mais elle publie en outre des illustrations qui ont un caractère passablement séditieux. L'une est intitulée: Going to a vengeance. (Allons chercher la vengeance.) Une troupe de malheureux fermiers, chassés par les agents d'un propriétaire impitoyable, sont rassemblés sur un frêle esquif, qui va les transporter au delà de l'Océan, à la terre de la liberté et de la vengeance.

La seconde illustration montre un groupe M. John Bull, monté sur le lion britannique, qui tient sous sa griffe l'image de la verte Erin, représentée par une jeune fille et une harpe brisée. Elle est intitulée: Coming with vengeance. (L'arrivée de la vengeance.) On voit dans le lointain arriver le même esquif, portant la bannière de l'Union, chargé d'Irlandais vêtus de l'uniforme américain, et au milieu d'eux le général Meagher, l'épée à la main.

Si les symptômes de mécontentement, écrit-on, se bornaient à des caricatures et à des illustrations, il n'y aurait rien de grave; mais on assure que l'on a saisi des dépôts de fusils, de sabres et de piques dans quelques criques isolées au bord de la mer. Cela aurait naturellement une signification plus inquiétante.

L'INVASION DU HOLSTEIN.

Nous lisons dans un journal français du 11 décembre:

—Le conflit dano-germanique est dans une phase brûlante. Les troupes de la Confédération germanique sont déjà en marche pour le Holstein, et, d'ici à trois jours, elles auront franchi la frontière danoise. A partir de ce moment, il devient impossible de rien prédire de l'issue de ce conflit, le Danemark ayant annoncé très haut, et à plusieurs reprises, son intention de résister à l'exécution fédérale. L'équilibre européen est maintenant quelque peu compromis.

On écrit de Francfort, 8 décembre, à la Patrie, que le corps expéditionnaire destiné à agir contre le Danemark sera porté à 22,000 hommes, en ajoutant 5,000 Autrichiens et 5,000 Prussiens aux 12,000 hommes de troupes saxo-hanovriennes. La réserve, forte de 45,000 hommes, sera fournie exclusivement par l'Autriche et la Prusse, et prendra position sur l'Elbe. Les bataillons en garnison à Hanovre ont dû quitter cette ville aujourd'hui. Une partie de l'artillerie est déjà à Langenhagen, et le régiment de dragons de Cambridge se dirigera demain sur l'Elbe. La brigade saxonne marchera sur le Lauenbourg par Riesa, Berlin, Hagenow et Büchen; les troupes prussiennes appartenant à la 13e division (Munster) passeront par Minden, Wunstorf et Verden, où elles abandonneront le chemin de fer pour arriver à Harbourg en trois étapes. Enfin la brigade autrichienne qui se trouve le long du chemin de fer, à la frontière de la Bohème et de la Saxe, traversera Leipsick, Dresde, Magdebourg, Brunswick, Lehrte, pour déboucher sur l'Elbe.

Le Dagbladet et le Fæedrelandet annoncent que les négociations pour le traité d'alliance avec la Suède ont été reprises. On donne comme venant de bonne source que le traité sera conclu.

PREMIERE CAUSE DE CONFLIT EN EUROPE.

Aux graves questions qui appellent déjà l'attention et la sollicitude de l'Europe, vient de s'ajouter les difficultés qui se produisent à la suite de la mort du roi de Danemark: nous voulons parler de la question des duchés allemands.

Les duchés de Holstein et de Sleswig sont liés depuis quatre siècles à la couronne danoise. Régis par des lois distinctes, ils auraient été complètement séparés de Danemark à la mort du roi Frédéric VII, lorsqu'il y a onze ans, les grandes puissances, cédant au désir de sauvegarder, établirent un ordre de succession qui assurait de nouveau la réunion, sous le même sceptre, de tous les pays de la monarchie danoise. Le nouveau roi Christian IX revendique donc aujourd'hui les droits résultant de l'acte de Londres du 8 mai 1852, qui porte la signature de sept puissances: l'Angleterre, l'Autriche, la France, la Prusse, la Russie, la Suède et le Danemark.

D'un autre côté, on se trouve en présence des aspirations qui se manifestent dans les duchés dont les habitants appartiennent, en majeure partie, à la nationalité allemande. Ces aspirations ont trouvé de l'écho en Allemagne qui tend à se compléter par l'absorption de ces pays dominant les deux grandes mers du Nord de l'Europe. Un troisième et important élément, enfin, s'associe à cette agitation et ce sont les réclamations du duc d'Augustenbourg, héritier du prince d'Augustenbourg.

Les embarras, on le voit, sont nombreux et il s'agit de savoir comment on peut s'entendre à bon droit de la légitimité avec laquelle certains journaux et surtout la France tranchent la question. L'organe de la Cité de Londres non seulement engage l'Angleterre à faire la guerre pour le Danemark, il voudrait encore y engager les autres puissances. C'est alors que la liste des hommes d'État les plus expérimentés éprouvent des embarras et hésitent, le Times a sa solution toute prête. Que cette feuille nous permette de ne pas aller aussi vite qu'elle et de considérer avec plus de calme une question grave à plus d'un point de vue.

Sans doute, de vieilles sympathies nous attachent au Danemark et nous savons que l'Allemagne aussi a droit à nos sympathies et au respect des vœux des peuples et du principe des nationalités doit également peser dans la balance de sa résolution.

En présence d'un problème si délicat, combien ne doit-on pas regretter le refus d'une entente générale? Car cette, si le congrès des puissances ne suffirait pas pour assurer la solution du différend danois, à qui devrait-on, légalement, naturellement, s'adresser, sinon à ce qui est plus que ces puissances, c'est à dire à l'Europe entière? [Constitutionnel]

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 6 janvier.

La mauvais temps a [illegible] sur nos opérations; [illegible]

[illegible]

Il s'est vendu au premier [illegible]

[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 7 janvier 1864.

Il n'y a pas eu d'arrivages hier. Vendu, 30 bœufs, 30 cochons, 450 moutons, 25 veaux et 7 vaches. A vendre, 150 bœufs, 90 cochons, 860 veaux et 22 vaches.

[illegible]

Cochons, par gr 11 à 13 cents la livre.

Moutons, suivant la qualité, par tête [illegible]

Vaches à lait, par tête [illegible]

LISTE MARITIME.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, &c., voir la partie anglaise.

ATTENTION.

GROCERIES—Vins et cafés de la Havane—Nous appelons l'attention particulière des marchands et amateurs à la vente à l'encan du fonds de la grocerie située au coin des rues Orléans et Bourgogne, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, par le ministère de Francis Fernandez—R. Gutierrez, encanteur—Le stock comprend un assortiment de vins rouges et blancs, cafés de la Havane purs, fins, liqueurs et autres groceries en général, installation, futailles, comptoirs, &c.—Voir aux avis d'encan de ce jour.

Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'encan de vins fins, en barriques et en caisses, eaux de vie, liqueurs fines, &c., qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures et demie A. M., au magasin de l'importateur M. G. H. Norman, à l'encoignure Royale et Douane, par le ministère de Bernard Turpin, encanteur. Voir aux annonces.

M. J. P. Boisseau vend de l'huile de charbon, du whisky, du genièvre, des jambons, &c., ce matin, à onze heures, à son magasin d'encan, au coin des rues Magasin et Gravier.

J. P. Boisseau, encanteur, vend à l'encan, aujourd'hui à 10 heures, au No 244 de la rue Carondelet, entre les rues St. Joseph et le Faubg Walk, le stock d'un beau magasin de chaussures, installations, vitrines et pupitres.

M. F. F. Trinchard, encanteur, vend ce matin à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Gravier, No 43, [illegible] au coton, huile d'olives et de charbon, [illegible] W. K., beurre, etc.

M. R. Scott vend du whisky, de l'eau de vie, du vin, des cordiaux, une caisse, &c., ce matin, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No 13.

Demande de Demoiselles.

On demande PLUSIEURS DEMOISELLES, parlant français et anglais.

La place est permanente, avec bon salaire.

S'adresser chez M. [illegible]

13 et 15, rue St-Charles.

(Rez-de-chaussée.)

6 janv—6f

Le steamer MORNING STAR, capitaine Court [illegible], arrivé de New York, est en déchargement à son quai en face de la Place Jackson. Les consignataires sont priés de venir régler leur compte de fret à notre bureau, et recevoir leurs marchandises sur la Levée, une fois déchargées, les consignataires des marchandises non déclarées, seront exposées qu'elles seront déposées aux risques.

ELLIOTT & McKEEVER, agents, Rue Natchez, No 38.

6 janv—3

GRAND MASS MEETING

Des Unionistes sans condition de la Louisiane,

A LA NOUVELLE-ORLEANS,

Le 8 JANVIER 1864, à 7 h. du soir, AU THEATRE St-CHARLES.

Les citoyens unionistes sans condition sont invités à s'assembler, le HUIT JANVIER, à 7 heures du soir, au théâtre St. Charles, pour considérer la question d'organiser un gouvernement civil en Louisiane. 6janv—2f

Asile des Veuves et des Orphelins Israélites.

LE neuvième anniversaire de cette Institution sera célébré DIMANCHE PROCHAIN, 10 du courant, à midi, à Union Hall, Quatrième District. Les membres, leurs familles et les amis de l'Asile sont respectueusement invités à y assister.

Prière par le Dr. B. Illoway,

Discours par Mr. Alex. Delabarre,

Récitation par les Orphelins

La musique par MM. Oliveira, Greuling et Meyer, formera une partie des cérémonies qui, le comité l'espère, attireront un grand nombre de personnes.

ISAAC HART,
S. MARX,
S. KATZ,
ALEX. MARKS,
JOS. SIMON,
D. MOOR,
L. ROSE,
B. DA SILVA.

7 janv—4f

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 31 décembre 1863.

LES directeurs de cette institution ont prévenu la que l'élection de trois directeurs pour l'année, aura lieu au local de la Banque, lundi 1er février 1864, de dix à deux heures. E. L. FEIRR, Caissier.

4 janv—1m 2 pc

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 30 décembre 1863.

LES actionnaires de cette Banque sont avertis que l'élection de sept directeurs pour l'année, aura lieu au local de la Banque, lundi, 1er février prochain, de 10 à 2 heures. E. ROUSSEAU, Caissier.

31 déc—3pc

Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et du Texas.

Nouvelle Orléans, 2 janvier 1864.

CONFORMEMENT aux règlements de cette compagnie, une élection de directeurs, pour l'année, aura lieu, au bureau de cette compagnie, rue de la Douane, No 12, le deuxième lundi (8) de février prochain.

4 janv—2 f p c J. J. HANNA, vice président.

Jambons passés au sucre, langues et bœuf fumés.

EN débarquement du steamer MORNING STAR—[illegible] jambons "Washington" M. York City Cured, [illegible] de même passés au sucre, [illegible] langues bœuf fumé [illegible] langues fumées.

A vendre par WM. J. REID, Rue des Magasins, No 38.

Demande de salon et de chambre.

ON demande un salon et une chambre à coucher, dans une pension pour un monsieur et sa dame. On préférerait une table particulière. Il faut que la maison soit bien située dans les quartiers de l'Esplanade. S'adresser, par écrit, à W. J. R., rue des Magasins, No 33. 7jan—3f

Marrons! Marrons!

15 Barils MARRONS DE SAVOIE—En débarquement et à vendre par ANT. LANATA, 9 à 11, rue Jefferson. 7 janv—3f

Changement de magasin.

LE MAGASIN DE LAINAGE DE DETER a été transporté de la rue du Canal, No 168, à l'angle des rues Canal et Carondelet, ancien local de la Banque du Crescent City.

6janv—1f RIFMAN & CO.

A LA SELLE ANGLAISE.

MM. J. GUILBAUX et GIFFERS, s'étant associés, ont acheté le fonds de commerce de M. [illegible], ont cette grande fabrique de SELLES ET HARNAIS,

No. —24. —24.—

RUE St CHARLES. Rue St-CHARLES.

Attendu par les premiers arrivages, un assortiment de SELLES, HARNAIS, COUVERTURES D'HIVER, FOUETS, CRAVACHES, MORS DANIEL, ÉPERONS à vis et autres, &c, &c. Le tout à des prix modérés. 6 janv—1m

AVIS

Une montre en or (patent), que l'on suppose avoir été volée, a été saisie chez J. F. COULON, No 263 rue de Chartres. La personne à qui elle appartient peut venir la réclamer en payant les frais d'annonce. 5jan—3f

Bucherons! Bucherons!

TROIS MILLE CORDES DE BOIS à couper sur une terre boisée, à 36 milles au-dessous de la ville, [illegible] rive gauche. Bon salaire. On donnera le travail à l'entreprise, par la corde. S'adresser à [illegible] M. Alexandre, rue St Pierre No 14—Ou 25 cents la corde sur place, pour des [illegible]

7 janv—1f

A LOUER

LE haut d'une maison située à l'encoignure des rues de Chartres et Toulouse, lequel se compose [illegible] à louer [illegible] de Chartres, S'adresser à F. A. Dervos, rue de la Couronne, No 159. Possession en sera donnée immédiatement. [illegible] 5 janvier 1864. 6 janv—6 f

DEMANDE DE MENAGE.

ON demande [illegible] pour faire le ménage en [illegible] rue du Bayou, entre Villeré et Robertson. 7 janv—3f

Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle Orléans.

Nlle-Orléans, 4 janvier 1864.

A la suite de notre dernier assemblée à l'élection annuelle des directeurs de cette institution tenue par les actionnaires le 4 janvier, ont été élus pour Directeurs pour l'année MM. Geo. Jonas, J H Bradley, E Seybert, A C Bedderle, P. W. Sherman, L. B. Hart et G Schneider.

Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. Geo. Jonas a été réélu Président à l'unanimité.

CH JUMONVILLE, faisant fonctions de Caissier.

7 jan—

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 5 janvier 1864.

UNE élection de Directeurs, par les actionnaires, aura lieu LUNDI 1er du courant, de 9 heures du matin à 2 heures. GEO. A FREREY, caissier.

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. J. BRANDNER, TAILLEUR, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de transférer son magasin de la rue de Chartres, No 127, au No 74 de la même rue, près Douane.

Changement de domicile.

J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE, 156, rue du Canal, près de la rue Burgundy, a transféré son domicile dans l'ancienne maison du Dr. Forrest, ce lieu dans l'art du dentiste.

Consultation en français, en espagnol et en anglais. 6 janv—1m

Avis.

LA procuration donnée par moi à M. Manuel Hidalgo, par acte passé devant A. Doriocourt en 1861, est révoquée. 5jan—3f NICOLAS VALLORY.

CUISINIERE.

ON demande à louer une bonne cuisinière, soit blanche, soit de couleur. S'adresser au coin des rues Derbigny et Esplanade, bas côté. 5jan—3f

DEMANDE D'EMPLOYES.

ON demande, pour aller à Vicksburg, Miss., quatre GARÇONS de salle et un aide de cuisine. S'adresser au "Edward's Restaurant," No 15, rue Union.

FARINE.

MILLE barils farine de St. Louis, Medium et Extra choix, à vendre par E. E. KEEP, Rue Poydras, No 62.

CHATAIGNES.

CHATAIGNES—15 barils châtaignes de France, venant d'être reçues en bon état, à vendre par E. E. KEEP, rue Poydras, No 62.

JAMBONS.

JAMBONS—50 tierçons jambons nouveaux passés au sucre.

10 tierçons jambons nouveau conservés, de St. Louis.

PLATS COTES—100 caisses, extra épais, médiles, EPAULES—8 boucauts épaules du bonne qualité.

A vendre par E E KEEP, Rue Poydras No 62.

REÇUS par les bricks HYDRA et DANIEL MALONEY—

200 barils FARINE—American Union Mills,

200 do do Continental,

100 do PORC MESS nouveau,

50 do do prime,

50 do BŒUF MESS de choix,

25 boucauts EPAULES fumées,

25 tierçons JAMBONS passés au sucre,

30 barils HARICOTS blancs,

50 do VINAIGRE de cidre,

100 do SON.

A vendre par G. W. PORCH, Rue Tchoupitoulas, No 37.

AVIS.

PAR ordre de Son Excellence, Geo. F. Shepley, gouverneur militaire de la Louisiane, et avec l'approbation du Brigadier Général James Bowen, M. P. Général, le soussigné Lawrence O'Brien est nommé Annotateur de votes dans et pour la Paroisse St. Jacques, Louisiane.

(Signé) THOMAS J. DURANT, Avocat Général et Commissaire d'Enregistrement.

Ayant été nommé annotateur de votes dans et pour la Paroisse St. Jacques, Louisiane, je donne AVIS que tous les CITOYENS LOYAUX, demeurant dans la Paroisse St. Jacques et désirant s'enregistrer comme VOTANTS, peuvent le faire à la maison de Cour de la Paroisse St. Jacques, de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, jusqu'à nouvel ordre.

(Signé) L. O'BRIEN, Capitaine et Maréchal Prévôt, Paroisse St Jacques, Lo.

1er nov—

Charbon. Charbon. Charbon.

Charbon cannel d'Ecosse.

On vendra de ce charbon, par baril, et on le livrera dans toutes les parties de la ville, à très bas prix. Le produit dit [illegible] arrivé est en déchargement au [illegible] District, au pied de la rue des Ursulines. S'adresser au No 50 de la rue St. Charles. 30—6f

PERDU

Parti de ma cour, à l'angle des rues Casacalvo et Moustiegut, 3me District, le 26 du mois dernier, un jeune PONEY gris de fer, haut de 14 mains, étampé sur la hanche, et ayant une tache blanche au dos, sur la partie où se met la selle. La personne qui le ramènera au soussigné recevra une récompense convenable.

5 jan—6f D. BARRY.

AVIS.

LA maison Rimailho, Neyrey & Co., étant entrée en liquidation par suite du décès de M. F. Neyrey, a l'honneur d'informer ses clients que le magasin restera fermé jusqu'à la conclusion de l'inventaire et règlement de succession.

Elle profite de l'occasion pour prier instamment ses débiteurs de vouloir bien solder le montant de leurs comptes, et elle est prête à faire droit sans délai à toute ordonnance ou réclamation qui pourraient lui être présentées. RIMAILHO, NEYREY & CO

Nlle-Orléans 4 janvier 1864. 5jan—6f

BUREAU DU COLLECTEUR.

Revenu intérieur des Etats-Unis,

District de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 30 décembre 1863.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Conformément aux termes de la section 19 de la loi intitulée: "Acte pour pourvoir à un revenu intérieur à l'effet de soutenir le gouvernement et de payer l'intérêt de la dette publique," approuvé le 1er juillet 1862, avis est donné à toutes les personnes sujettes aux droits ou taxes, d'après ladite loi, dans cette partie du District de la Louisiane qui comprend la ville de la Nouvelle Orléans, que j'ai reçu de l'Assesseur dudit District ce liste annuelle de collection, à l'exception de l'Assessement des licences; que les droits et les taxes répartis par l'Assesseur sont dus et payables; et que toutes personnes qui négligeront de les payer les taxes ainsi réparties, d'ici au neuvième jour de janvier prochain, ou dans les deux jours qui suivront cette date, seront [illegible] une taxe additionnelle de dix pour cent sur le montant qu'elles auraient du acquitter.

Bureau No 4, rue de la Douane. Ouvert de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi. Les billets des Etats-Unis sont seuls reçus en paiement des taxes.

WM. R. WHITAKER, Collecteur.

31 déc—au 31 janv

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Hôtel de Ville, 19 décembre 1863.

AVIS est par le présent donné que les rôles de taxes de la ville pour l'année 1863 seront gardés au bureau du Trésorier de la ville jusqu'au 19 du mois prochain, et que dans le bureau du Trésorier [illegible]

JAMES F. MILLER, Capitaine de l'Armée des E. U., Maire par intérim.

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.

Aujourd'hui jeudi, 7 janvier.

Le drame THE CORSICAN BROTHERS, et le drame THE OLD DUTCH GOVERNOR

Académie de Musique.

SPALDING & ROGERS..........Propriétaires

JEUDI SOIR, 7 JANVIER,

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE

Le Grand Cirque!

LES CHIENS et les SINGES SAVANTS.

POUR NEW YORK ET LA HAVANE—Départ, SAMEDI, 9 Janvier à 8 heures du matin—Le beau steamer MORNING STAR, commandant J. Courtney, quittera son wharf en face de la Place Jackson. Pour fret ou passage, immédiatement la comptabilité s'adresser à ELLIOTT & McKEEVER, Rue Natchez, No 38.

Voyages réguliers—deux fois par semaine, Pour Port Hudson, Baton Rouge, Brulé Landing, Manchac, Plaquemine, Bayou Goula, Dominique's Landing, Donaldsonville, et tous les autres débarcadères le long de la Côte.

Le fin marcheur BLACK HAWK, Saml. Ayles capitaine E. McMahon commis, quittera la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.—On se charge des affaires le long de la côte, pourvu que les passeports et les permis le permettent.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à W. G. BETTERTON, No 56 rue Poydras, au premier.

7 janv

POUR VERA CRUZ.—Le beau brick américain RIVAL, capitaine Henry Appiegil du port de 300 tonneaux, ayant de beaux emménagements pour passagers, partira sans faute, vendredi, 2 de janvier 1864 pour le susdit port. Pour balance de fret ou passage s'adresser à JOUBLANC & DULUDE, 22, Passage de la Bourse, près Douane. Chambre No 12, au premier.

30 déc—10

A vendre pour cause de départ,

UN établissement de Broderies et Dessins de Broderies, bien achalandé et dans une bonne situation. Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau de ce journal. 4 janv—1s

GROCERIE A VENDRE.

Une grocerie bien achalandée est à vendre pour cause de départ. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux rue du Bayou, et coin Treme. 4 janv—6f

J. FRIEDRICH,

Marchand Tailleur,

A transporté son magasin du No 51, rue Bienville, au No 14 rue Carondelet, entre Canal et Commune. 30—1m

A LOUER

PLUSIEURS GRANDS MAGASINS situés rue St. Louis, près du marché au coton. S'adresser à EDW DURRIVE, 122, rue St. Louis.

Demande d'une habitation sucrière.

UN ancien résident de la Nouvelle Orléans, possédant un bien considérable et bien connu dans cette communauté, désire prendre à bail une habitation d'environ 600 arpents, sur le Mississipi et à 60 milles de la ville. S'adresser, par lettre, à W. G. Lock, boîte No 15, dire où la propriété est située et faire connaître les conditions. On répondra de suite à la lettre. 3 jan—6

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

4 janvier 1864.

CONFORMEMENT aux conditions de la Charte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, et à une loi de la Législature de l'Etat de la Louisiane (No 174, approuvée le 17 mars 1859)—Avis public est donné par la présente, que les certificats suivants de scrip pour l'année 1861, et les intérêts qu'ils doivent, n'ont pas été réclamés au bureau de la Compagnie, et que tous les dits certificats avec intérêts qui n'auront pas été demandés par le ou les propriétaires légaux dans l'espace des trente jours qui suivent cette date, seront annulés et leur montant porté au crédit du fonds contingent dans les livres de la Compagnie, comme il est dit dans la Charte

Aime & Schott	50	Mrs E. Robert	20
Edward Adler	[illegible]	E. Ruis	[illegible]
Robert Abbott	[illegible]	Geo. R. Ross	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

CHAS. BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, cité de la Nouvelle-Orléans—Souscrit sous serment, par devant moi, ce deuxième jour de Janvier, 1864.

F. H. O'NEAL, Deuxième Jug de Paix.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux conditions de la Charte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, et à une loi de la Législature de l'Etat de la Louisiane, (No 174, approuvée le 17 Mars 1859) avis public est donné par la présente, que les certificats suivants de Scrip pour l'année 1859, et les intérêts qu'ils doivent, n'ont pas été réclamés au bureau de la Compagnie et que tous les dits certificats avec intérêts qui n'auront pas été demandés par le ou les propriétaires légaux dans l'espace des trente jours qui suivent cette date, seront annulés et leur montant porté au crédit du fonds contingent dans les livres de la Compagnie, comme il est dit dans la Charte

[illegible]	[illegible]	Washington Jackson & Cie	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

Banque du Gaz.

Nouvelle Orléans, 30 décembre 1863.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

LES Directeurs de cette Compagnie, à leur réunion du 28 courant, ont déclaré un dividende de trois pour cent, lequel sera payé aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à partir du 15 janvier prochain.

WM S. BROWN, Trésorier.

30déc—1m

Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 24 décembre 1863.

CETTE Banque sera fermée le Jour de Noël, 25 du courant, le lundi le 1 janvier prochain.

CH. JUMONVILLE, faisant fonctions de caissier.

Bureau de la compagnie du canal Carondelet et Navigation de la Nouvelle-Orléans.

L'ELECTION annuelle par les actionnaires de neuf directeurs de cette compagnie pour l'année prochaine, aura lieu en ce bureau, lundi 18 janvier 1864, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

30déc—au 18janv LOUIS GAGNET Secrétaire.

The City Bank of New Orleans

BANQUE DE DEPOTS,

Rue du Camp, No 28, coin Commune.

CETTE Banque achète et vend le Change étranger et le Change pour les Etats Unis, l'argent et l'or américains et étrangers et les billets qui n'ont pas cours

1er nov— W. S. MOUNT, Directeur

AVIS.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et des Opelousas.

Nlle-Orléans, 24 décembre 1863.

CONFORMEMENT à la 14e section de la charte de cette Compagnie, une réunion des actionnaires aura lieu dans les bureaux, LUNDI, 11 janvier 1864, à midi. W. M. McLEAN, secrétaire par int.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et des Opelousas.

Nlle-Orléans, 18 décembre 1863.

Conformément à la 6e section de la charte de cette Compagnie, une élection, par les actionnaires, de 13 directeurs pour l'année commençant le 1er lundi de février, aura lieu dans les bureaux MERCREDI, 20 janvier prochain, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

18déc W. M. McLEAN, secrétaire par int.

Chapellerie Française,

MAISON DREZ,

Coin Canal et Chartres

Cette maison si bien connue a l'honneur d'offrir à ses amis et au public en général un assortiment complet de CHAPEAUX FANTAISIE pour hommes et enfants, venant d'être reçus par le "Geo. Washington."

La maison DREZ fait sur commande tous genres de chapeaux pour hommes et enfants et fabrique le chapeau soie à la mode.

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, linge fait, chapeaux et couverts en plaqué.

PAR E. ROGER & Co.,

Joseph Holtz, encanteur.

JEUDI, 7 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

100 lots marchandises sèches de saison.

75 lots linge fait, chemises et bonneterie.

200 douzaines chapeaux pour hommes et enfants.

100 douzaines couverts en plaqué.

Conditions à la vente. 6jan

Marchandises sèches, habillements, bottes, souliers, chapeaux, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Encanteur,

Salles d'encan, 49, rue de Chartres

SAMEDI, 9 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue de Chartres, No 49—

150 lots marchandises sèches.

—AUSSI—

100 lots habillements d'hiver, chemises, chemises de dessous, caleçons, &c.

—AUSSI—

50 caisses bottes, souliers et brodequins;

—AUSSI—

Un grand assortiment de chapeaux pour hommes et enfants, casquettes, &c.

Conditions—à la vente. 7 janv

Vente à l'encan, de 300 têtes de jeunes bestiaux,

PAR PHINNEY & AMORY.

G. P. Phinney, Encanteur.

Bureau au coin des rues Camp et Commune.

IL sera vendu à l'enchère publique, par ordre de W. R. Irwin, capitaine et C. S. jeudi, 7 janvier 1864, à 11 heures A. M., au dépôt du chemin de fer Carrollton, Carrollton—

300 têtes de jeunes bestiaux.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 6janv

Vente de 300 barils sel, 50 caisses savon et 5 boucauts plats côtés bacon.

PAR PHINNEY & AMORY,

G. P. Phinney, encanteur.

Bureau au coin des rues Camp et Commune.

IL sera vendu à l'enchère publique, samedi, 9 janvier 1864, à onze heures, au No 58 de la rue du Commune—

300 barils sel,

50 caisses savon,

5 boucauts plats côtés bacon.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 6 jan

Avoine! Avoine! Avoine!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, jeudi, 7 du courant, à onze heures et demie du matin, à l'entrepôt Delta—75 sacs avoine avariée sur le barque "Mustang" arrivée dans ce port

Conditions—comptant. 6janv

Paniers et osier d'Allemagne,

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, jeudi, 7 du courant, à 10 heures du matin au magasin No 47 de la rue des Magasins—

18 piles de paniers, 4 paniers dans chaque pile, 120 livres bel osier d'Allemagne—avariés sur la barque Almira, arrivée de New York

Conditions—Comptant. 7janv

Fonds de grocerie à l'encan, vins de familles, liqueurs, installations, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ,

R. GUTIERREZ, encanteur

JEUDI prochain, 7 du courant, à 1e heures du matin, il sera vendu sans réserve aucune, au coin des rues Bourgogne et Orléans—

Le fonds de la susdite grocerie bien connue, ayant un bon stock de groceries fraîches, et surtout un assortiment de vins rouge et blanc pour familles, liqueurs en bouteilles, comptoirs, barriques. Aussi installation, comptoirs, poids et mesures, &c.

5janv

Lot de terre amélioré dans le Troisième District.—Vente sans réserve pour opérer un partage.

PAR FRANCIS FERNANDEZ,

R. GUTIERREZ, encanteur.

SAMEDI prochain, 9 de janvier 1864, il sera vendu à l'encan, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un acte de partition entre les parties intéressées—

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse ayant quatre chambres, cour, cuisine couverte, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Montegut, Bourgogne, Craps, Clouet et Dauphine, désigné par le No 11, lequel dit lot de terre mesure quarante quatre pieds et trois pouces de face à la rue Bourgogne (ou Craps) sur cent cinquante pieds de profondeur, ensemble avec tous les droits, voies et moyens, privilèges et avantages y appartenant.

Conditions—comptant.

Actes de vente pardevant W. H. Peters, Notaire Public, aux frais des acquéreurs.

Egalement—Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé au coin des rues Gentilly et Montegut, dans le Troisième District, [illegible] désigné par le No 7 [illegible]

[illegible]

Stock entier d'un beau magasin de Chaussures, Installations vitrières et Meubles à l'encan

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Bureau rue des Magasins, Nos 27 et 29, coin Gravier.

IL sera vendu jeudi, 7 du courant, à 10 heures du matin, au No 244 rue Carondelet, entre les rues St Joseph et le Faubg Walk—Le stock entier d'un magasin de chaussures consistant en un bel assortiment de bottes, souliers et brodequins de première qualité, installations et les vitrières. Egalement—le mobilier

Conditions—comptant. 5 jan

Divers! Divers!

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 7 du courant, à onze heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins, Nos 27 et 29, coin Gravier—10 tierçons jambons sucrés, 100 caisses vin du Rhin, 20 caisses de sirop de framboise, 10 barils de porc, 15 barils beurre, 10 barils papier enveloppe, 75 caisses vins du pays, 30 barils sirop de vin, whisky, genièvre, eau-de-vie, &c.

Conditions—comptant.

Huile de charbon à l'encan.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

IL sera vendu JEUDI, 7 du courant, à 11 heures, à son magasin d'encan, coin des rues des Magasins et Gravier—

20 barils huile de charbon, pure, reçue de New York et venant d'être débarquée

Conditions—comptant.

Vente pour cause de départ.

PAR J. B. CROZAT, Encanteur.

Bureau No 96, rue Royale.

IL sera vendu JEUDI prochain, 7 du courant, à onze heures A. M., rue Bourbon, entre les rues Orléans et St. Anne, savoir—

Matériel pour la fabrication du chocolat, et aussi une machine à vapeur.

Conditions—comptant payables en billets courants.

Si la fabrique n'est pas vendue à l'amiable d'ici au jour de la vente, elle sera vendue avec. S'adresser pour les conditions chez J. B. Crozat.

PAR J. B. CROZAT, encanteur,

Bureau No 96, rue Royale.

IL sera vendu SAMEDI, 9 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, savoir—

Le lot de terre situé au faubourg Tremé, dans l'îlet borné par les rues de l'Hôpital Derbigny, Ursulines et Roman, ayant 41 pieds 10 pouces de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 52 pieds 9 pouces du côté de la rue de l'Hôpital, et de 40 pieds 9 pouces et 11 du côté de la rue des Ursulines et 41 pieds 9 pouces de face à la rue Roman. Avec une maison en briques ayant trois chambres, cuisine, appartements, cour, etc.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à deux et dix-huit mois, avec billets, portant hypothèque sur la propriété avec 8 p % d'intérêt.

Actes de vente par devant Joseph Cohn, aux frais de l'acquéreur.

AVIS D'ENCAN.

LES soussignés, conformément au Bureau qui leur a été accordé jusqu'à ce jour, ont annoncé à leurs amis et au public qu'après le 1er janvier 1864, ils seront occupés par MM John D. Bien & Son, à la rue de Chartres magasin de réserve, où il se pour se procurer les ventes de marchandises à compte, soit à la criée, les marchandises et généralement les voitures, les liqueurs, &c. Aucune vente à l'amiable, de dépôt, de papier, etc., ils seront à leur prompte vente à l'encan. Ils se chargeront de ventes pour l'encan. Ils font des avances libérales sur les consignations, aux frais extra.

4 janv MONTGOMERY & BROS

DRAGÉES ET SIROP DE FER

(TYROPHOSPHATE DE FER.)

DE FOUCHER.

CETTE préparation approuvée par l'Académie Impériale de médecine de Paris, est journellement prescrite par les médecins les plus distingués comme le remède le plus efficace contre—

La Chlorose, Leucorrhée, Aménorrhée, Dysménorrhée, Anémie, Dyspepsie, Perte d'appétit, Phthisie, Chorée, Névralgie, Palpitations de cœur, Insomnie, Inquiétudes d'esprit, Irritation des nerfs, Faiblesse générale, Pertes séminales etc—Prix du flacon $1 00, du 1/2 flacon 50 cents.

Agent E. E. MOUGIN, Pharmacien, Nouvelle-Orléans. Encoignure Dauphine et Bienville.

15oct—21pa—3m

ARTICLES DE MODES EN GROS,

97......rue des Magasins...... 97,

Ancien magasin C. YALE Jr.

Reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment de

Rubans,

Soieries et

Articles en paille,

Pour dames, fillettes et enfants.

On y appelle l'attention des MODISTES et du commerce en général.

Le soussigné recevra par chaque steamer un choix de nouveautés pour modistes.

DANIEL GORREN,

16 nov—3m t 1 2 j édim. No 97, rue des Magasins

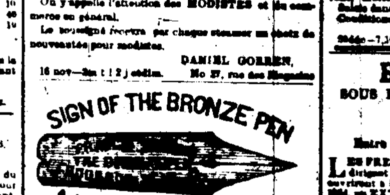

PAPETERIE ET IMPRIMERIE

Papiers et Articles de Bureaux,

en tous genres, EN GROS ET EN DETAIL, et à des prix qui défient certainement toute concurrence.

REGISTRES DE COMMERCE,

TOUT FORMAT ET EPAISSEUR,

RELIURE — REGLURE.

Commission et importation directe.

FRANCOIS BOUVAIN,

PAPETIER ET IMPRIMEUR,

62, rue Bourbon, entre Bienville et Conti,

4 nov—Ma V D A la "Plume de Bronze

BROTT & DAVIS,

RUE GRAVIER, No 32, COIN TCHOUPITOULAS

En remerciant le commerce de la ville et celui de la campagne de leur généreux appui, appellent leur attention et celle du public sur l'immense stock de marchandises sèches qu'ils ont reçu par les derniers steamers—

JOBS de toutes espèces en marchandises sèches de fantaisie, bonneterie, broderies, &c, &c, à vendre à très bas prix—

Constamment en magasin:

COTONS ECRUS Standard 4-4, à drap,

COTONS BLANCS Standard 4-4, chemises

do second 4-4 do.

do de toutes espèces,

Le meilleur assortiment de coutils à matelas, Denims, Stripes à chemises, ginghams, jeans, batistes, laines unis dito imprimés, satins de toutes espèces et couleurs, casimirs de toutes espèces.

Un grand et magnifique assortiment d'indiennes rouges, bleues, jaunes, &c.

Le plus beau choix d'étoffes de deuil, à très bas prix

Egalement—Une consignation spéciale d'indiennes de printemps et lineaps les plus recherchés, à vendre par colis seulement.

Un bel assortiment de vêtements a été ajouté au stock et se recommande aux acheteurs par les genres et les prix des articles.

DRAKE'S PLANTATION BITTERS, en dépôt et à vendre par E. J. HART & CO., 73 Tchoupitoulas street.

VENTES A L'ENCAN.

Vins fins, en barriques et en caisses, eau de vie, liqueurs, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

JEUDI prochain, le 7 courant, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan au magasin de l'importateur M. G. H. Norman, à l'encoignure des rues Royale et Douane—

180 caisses vins rouges de Bordeaux de différents crûs, St. Estèphe et St. Julien 1858, St. Emilion 1858, Grand Larose 1858, Grand vin Léoville 1858, Grand vin Château Lanessan; Margaux; Lafitte; Haut Brion, &c, &c, &c.

20 barriques vins rouges et blancs.

75 caisses conserves alimentaires: sardines, pâtés truffés, jambons, petits pois, artichauts, jardinières, asperges, &c, &c.

40 paniers vieux vin de Sherry, importé en 1858, champagne, liqueurs assorties, eaux de fleurs d'oranger, huile d'olive, savon, &c, &c. 6janv

Vente remise à jeudi, à 10 heures et demie pour cause de mauvais temps.

Vente par ordre, du bord de la Presse à coton de la Levée, 3me District.

PAR WM. F. VINCENT, encanteur,

Office rue de Chartres.

JEUDI, 7 janvier 1864, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, à l'encan, aux écuries de la dite presse à coton, au coin des rues Cotton Press et Amour—Tout le matériel appartenant à la dite presse consistant en partie en—

28 wagons à coton, 14 double drays, 18 drays, 7 charrettes, 1 machine à vapeur de 20 à 25 chevaux, 1 pompe à feu, 40 trucks, 12 brouettes, 40 presses, épluchures drays.

75 jeux de harnais pour wagons et charrettes, charrette à mains, 5 corps de drays neufs, 8 paires roues neuves, pelles, pioches, 2 jeux d'outils pour forgerons et fonderies, 2 caisses outils, 12 étaux, tuyaux à vapeur et en plomb, chaînes, bolles pour emballer le coton, &c.

Aussi—100 pièces de bois carré, 1 lot bois de cœur de boucaut pour quart de drays et charrettes, bois de noyer 1 à 2 pouces, bois pour queues de drays, etc.—Aussi, une [illegible] pour cordes des roues, coupe [illegible] etc. outils pour fabriquer les fers de chevaux, soufflets, enclumes, [illegible] etc.

Le tout sera vendu en lots à la convenance des acheteurs.

Conditions—comptant, en billets du Trésor. 5 jan—1f

Deux cent trente-cinq lots de marchandises sèches de saison.

PAR WM. F. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 7 du courant, à 10 heures à son magasin d'encan, rue de Chartres, No 46—

Indiennes fantaisie, Sprague et Philip Allen.

Satinets, draps et casimirs.

Toiles, batistes et brillantes blancs.

Cotonnades et jeans du Kentucky.

Couvertures et flanelles.

Coutils blancs et écrus.

Tapis de table, ombrelles et foulards.

Bonneterie de toutes espèces.

Habits, étoffes pour tentures et bâches.

Mouchoirs de laine et alpaca.

Châles, Nubias et Sontags.

Cotonnade, fil en bobine, &c. 6janv

COTON—COTON.

261 balles coton à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu jeudi, 7 du courant, à 1 heure, au magasin d'encan, rue du Camp, No 58—

261 balles coton.

Des échantillons seront exposés à la vente.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 6janv

Vente, par le gouvernement, de 100 chevaux et 20 mulets.

PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 13 janvier 1864, à 10 heures du matin, aux écuries du gouvernement, au coin des rues Tchoupitoulas et Jackson, par ordre du capitaine C. E. Marks, A. Q. M.—

100 chevaux et 20 mulets dont la plupart sont condamnés, parce qu'ils n'ont pas les proportions voulues.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

BOIS. BOIS.

PAR R. T. MONTGOMERY.

AUJOURD'HUI, 7 du courant, à 2 heures et demie, il sera vendu, sur la rive droite du fleuve (Alger) à un îlet au dessous du dépôt du chemin de fer des Opelousas—

125 cordes de BON BOIS SEC.

Conditions—Comptant. 7 janv

Marchandises sèches, vêtements, bottes et souliers.

PAR HOFFMAN & MARKS,

J. HUFFMAN, encanteur,

Bureau, rue de Chartres, No 38.

VENDREDI, 8 janvier, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Casimirs fantaisie et unis,

Satinets gris et noirs,

Flanelles rouges, grises, bleues et blanches,

Mouchoirs de poche en soie et en coton, tout laine,

Mouchoirs fines soie,

Cotonnades, denims et stripes,

Couvertures grises et blanches,

Cotons bleus et écrus,

Indiennes Sprague, Pacific et Dunnel,

Toile d'Irlande fine blanche,

Ginga fil et coton,

Mousselines brodées et Jaconas,

Mouchoirs Batiste fils blancs et imprimés,

Toile et batiste à moustiquaires,

Mouchoirs toile et madras,

Cravates, foulards, &c,

Cordes et fil en bobines,

Flanelle de laine et coton

Vêtement d'hiver reçu de New York

200 lots de vêtements, tels que—Pardessus, habits de laine et drap, pantalons casimirs et gilets.

Aussi—Bottes et souliers. 6janv

PAR R. SCOTT, encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui, JEUDI 7 janvier, à 10 heures, au No 13 de la rue des Magasins—

10 caisses chandelles Star,	15 barils Porter
10 do café moulu,	10 do de Terecot,
5 do cigares,	100 caisses vin rouge,
10 barils pommes vertes,	25 barils whisky
10 do pommes sèches,	25 do genièvre,
5 do [illegible],	10 do [illegible]
10 do tabac	

Egalement—les No 1 de 5 brouettes.

7janv

Huile d'olive, huile de charbon, jambons passés au sucre, fromage, chandelles blanc de baleine, bœuf mess, blé Sarrasin, beurre, saindoux, &c.

PAR F. F. TRINCHARD

IL sera vendu, aujourd'hui, jeudi, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Gravier No 43—30 paniers huile d'olive Pisgali, 70 barils et caisses huile de charbon, 20 tierçons et barils jambons passés au sucre, 20 caisses fromage, 25 caisses bougies [illegible], 100 caisses blé Sarrasin, 50 barils [illegible], [illegible]

Conditions—comptant. 7 janv

Fonds d'un restaurant

PAR E. M. JACOBS.

IL sera vendu, [illegible] au coin des rues Chartres et [illegible] [illegible]

Conditions—comptant.

Grocerie. Grocerie.

PAR E. M. JACOBS, encanteur

IL sera vendu [illegible] janvier 1864, à 10 heures et demie du matin, l'encoignure Marais et Ville Saint—

Le fonds d'un magasin de grocerie parfaitement assorti et d'une belle achalandé

Conditions—comptant.

N. B.—La personne qui achètera les installations du magasin aurait la préférence pour le maison. 5jan

Vente sans réserve d'une propriété au faubourg Tremé

PAR E. M. JACOBS.

IL sera vendu SAMEDI, 9 janvier 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, dans l'îlet renfermé par les rues d'Orléans, Ste Anne, Johnson et Galvez ayant trente pieds de face à la rue Ste Anne, sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble avec la maison en bois, bâtie sur ledit lot contenant trois chambres, cuisine, à la maison, etc. ainsi que la bâtisse, sur le dit terrain avec toutes les améliorations.

Conditions—Comptant. Acte pardevant G. Drouet, notaire public.

VENTES JUDICIAIRES.

J. Torrenelli vs Marie Lamé, épouse d'August Charles et ledit Charles, et al.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 10,167—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi 2e de février 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Premier District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont la description suit, savoir:

Un terrain situé en cette ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Prosper et Annette et l'Avenue de St Bernard, désigné par le No Douze de l'îlet No Quarante [illegible] suivant plan dressé par J. Pilié, voyer, le 29 avril 1836, déposé sous le No 48 au livre des plans de l'étude d'Achille Chiapella, alors notaire public en cette ville, et ayant, mesure américaine, trente et un pieds onze pouces de face à la rue Prosper, sur une profondeur de cent soixante pieds quatre pouces et quatre lignes entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Les dites bâtisses et améliorations consistent en une maison basse en bois, couverte en bardeaux, dépendances et appartenances.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans

7 jan—13 26 2 fév 2 f

John Henderson vs Claus Hollmann.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,267.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI 30 de janvier 1864 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

1o—DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos [illegible] de l'îlet No 180, compris entre les rues Casacalvo, Barthélemy, des Grands Hommes et Mandeville, suivant un plan déposé en l'étude de S. Magner, notaire public en cette ville.

2o—DEUX TERRAINS, situés dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Washington désignés par les Nos 8 et 10, de l'îlet [illegible], borné par les rues Barthélemy, Casacalvo, Mandeville et des Grands Hommes, suivant plan dressé par Bazin, arpenteur, daté du 10 de mai 1888.

Ensemble avec toutes les améliorations s'y trouvant, droits, privilèges &c.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans

30déc—7,16,25,30jv

EXTERNAT

SOUS LA DIRECTION DES FRERES DU SACRE CŒUR,

Rue de l'Union, No 77

Entre les rues Amour et Bons Enfants.

LES FRERES du Sacré Cœur, qui depuis dix ans dirigent le collège St. Stanislas, à la baie St Louis, ouvriront à la Nlle Orléans, le premier lundi de janvier 1864, un EXTERNAT dans la rue de l'Union, No 77, Troisième District.

Le cours embrasse toutes les branches ordinaires des institutions élémentaires et commerciales.

L'étude de la musique se paiera à part.

On peut avoir des renseignements quant aux conditions, qui sont modérées, en s'adressant au Frère Athanase, directeur de l'établissement, soit à l'Externat, soit au Presbytère de l'Eglise de l'Annonciation, au coin des rues Mandeville et Moralès. 29 déc—6

AU PUBLIC.

Mme LABLANCHE,

La plus grande clairvoyante du monde, peut être consultée à sa résidence

103..........RUE BIENVILLE..........103

IL n'est rien de plus étonnant que d'entendre un étranger vous raconter toute votre vie passée et vous donner même les détails les plus intimes. Il suffit, parmi toutes les personnes qui ont consulté Mme Lablanche, une seule qui [illegible] qu'elle est une vue extraordinaire, qu'elle vous prend dès votre enfance et rappelle les incidents les plus remarquables de chaque jour de votre carrière. Quoi donc, après l'avoir entendue, s'admettre pas qu'elle fait apparaître devant vous, de façon la plus saisissante, les scènes de votre bonheur et de votre malheur, les maris morts et absents, enfin tout ce qui ne peut passer que l'on croyait enfoui dans le cœur? Ceux qui sont atteints de maladies incurables n'ont qu'à consulter cette dame extraordinaire qui doit son immense réputation aux guérisons qu'elle a opérées dans cette ville.

Mme Lablanche demeure au No 103 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets seulement de la rue du Canal.

Consultations en français et en anglais.

Consultations pour les dames et pour les messieurs.

22 déc—1m

PLUS DE DISTANCE!

DIVINATION! PREDICTION!

PAR MADAME ADAH,

Consultations parisiennes et élève de Mlle Lenormand. Heures de consultation, de 10 heures du matin à 9 heures du soir.

Rue St. Louis, No 86.

AVIS IMPORTANT.

C. MARMU,

66, rue Royale, entre Bienville et Conti,

A l'honneur d'informer le public en général qu'il fait des CARTES DE VISITE à $4 la douzaine et $2 la demi-douzaine, supérieures à celles de tout autre artiste de cette ville.

On trouvera en prendre, pour servir de bureau, deux belles salles, dont une faisant face à la rue Royale, avec installations du gaz, &c. S'adresser à C. MARMU, au 1er.

EN débarquement du navire Monitor, de Bordeaux [illegible] caisses vin rouge St Julien [illegible], à vendre par HENRY VALETON & Co, 36, 38 et 40, rue Bourbon.